



Ville de

Mandeuire

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui aura lieu le :

Lundi 24 février 2025 à 18h00

Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025.

Point 2 – Ressources humaines

2.1 Fermeture de poste.

2.2 Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs.

Point 3 – Finances

3.1 Débat d'orientations budgétaires.

Point 4 – Urbanisme

4.1 Approbation de la convention de servitudes ENEDIS/Ville de Mandeuire.

4.2 Désaffectation, déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune de l'immeuble non bâti cadastré AC 632 rue de la Libération 25350 MANDEURE.

4.3 Vente de la parcelle AC 632 rue de la Libération 25350 MANDEURE.

Point 5 – Pays de Montbéliard Agglomération.

5.1 Prolongation de la mission de conseil en énergie partagé auprès des communes de plus de 2000 habitants de Pays de Montbéliard Agglomération.

5.2 Adhésion de la commune de Mandeuire à TERRITOIRE 25.

Point 6 –

Décision n°2025/001 du 20 janvier 2025 – Décision modificative n°3 au Budget Primitif 2024 : Augmentation des crédits pour la couverture des dotations aux amortissements.

Point 7 – Divers.

Fait à Mandeuire, le 17 février 2025

Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

